

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
VIGILANCE ROUGE

Date : 24/06/2026 Heure : 18H00

Météo-France a classé ce jour, le département du Doubs en VIGILANCE ORANGE en raison de la possibilité d'occurrence, dans les prochaines 24 heures, du phénomène suivant :

☒ **canicule**

Mesdames et Messieurs les maires,

Météo-France a classé le département du Doubs en **vigilance météorologique rouge**, à compter du jeudi 25 juin 2026 à 12h00.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés face à cette épisode de forte chaleur en cours et qui va encore perdurer pendant plusieurs jours.

Le centre opérationnel départemental sera activé en posture de suivi renforcé pendant tout l'événement afin de suivre l'évolution de la situation et adapter les mesures prises pour protéger la population et assurer la continuité de l'activité. .

Compte tenu de la situation météorologique, je vous demande de renforcer votre vigilance à l'égard des publics les plus fragiles et exposés : personnes sans domicile, travailleurs, personnes âgées, habitants de logements mal isolés, sportifs de plein air, jeunes enfants et enfants accueillis en centres de loisirs.

Il convient également d'intensifier les dispositifs de protection en facilitant l'accès à des locaux rafraîchis pendant les heures les plus chaudes de la journée pour l'ensemble de la population et tout particulièrement pour les personnes vulnérables isolées, notamment par la mobilisation des registres communaux nominatifs, faciliter l'accès aux piscines et aux espaces de baignade (étendre les horaires et en prévoir l'accès gratuit lorsque cela est possible) et étendre les horaires d'ouverture des parcs et espaces verts,

Je vous invite par ailleurs à prendre toutes les mesures réglementaires nécessaires, adaptées aux circonstances locales, afin de prévenir les risques liés à la chaleur. À ce titre, vous pourrez notamment envisager la limitation, le report ou l'interdiction des activités, manifestations ou rassemblements prévus sur le territoire de votre commune lorsque les conditions de sécurité et sanitaires ne peuvent être garanties.

Par arrêté préfectoral de ce jour, les événements et les manifestations sportives sont interdites dans l'arrondissement de Besançon et de Montbéliard entre 10h00 et 20h00 et pour l'arrondissement de Pontarlier entre 12h00 et 20h00 jusqu'à la levée de la vigilance.

S'agissant de l'accueil du public scolaire comme périscolaire et crèches, vous êtes invités à mener une analyse au cas par cas en fonction des conditions d'accueil au regard des températures, analyse qui est susceptible de vous conduire à l'aménagement ou à la fermeture des établissements.

Je vous remercie de transmettre à la préfecture chaque jour, avant 14h00 :

- toutes tensions ou difficultés particulières rencontrées, dont sur le public fragile et ou vulnérable ;

- uniquement si vous avez mis en place des mesures spécifiques : un bilan des mesures prises chaque jour notamment des actions d'assistance aux personnes isolées avec éventuellement recours ou non du registre communal, des contacts pris avec associations agréées de sécurité civile, du centre d'appel dédié, du déclenchement ou mise en veille des PCA/PCC/PCS par courriel à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@doubs.gouv.fr

Votre engagement est déterminant pour garantir la protection des personnes et des biens. Les services de l'État demeurent pleinement mobilisés à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette mission essentielle.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de l'événement en consultant les répondeurs téléphoniques de Météo France (08 99 71 02 25), du service gratuit Vigilance Météo France (05 67 22 95 00) et le site internet www.meteo.fr.

Cordialement

Pour le Préfet du Doubs,
Sur ordre du membre du corps préfectoral de permanence,
L'agent d'astreinte du SIDPC,

MESSAGE D'ALERTE MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DU DOUBS